

8 Société et Culture

Journée mondiale de la propriété intellectuelle, hier/ Les artistes réagissent

La vente en ligne, pourquoi pas ?

R.H.A  
Libreville/Gabon

*“Créativité numérique : la culture réinventée”. C’est le thème retenu pour la célébration, hier, de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Quelques artistes gabonais ont réagi à la question. Notamment sur l’attitude à adopter face au tout numérique. Ils ont, pour la plupart, opté pour un système rigoureux de vente en ligne de leurs œuvres.*

**J.Rio, artiste musicien.** “L’avènement du numérique a un double impact sur la propriété intellectuelle. D’un côté, le fait que nos œuvres soient facilement accessibles et surtout quasi-gratuitement, ne joue pas en notre faveur, dans la mesure où avant, les consommateurs étaient obligés de se procurer nos



Photo : DR

J.Rio, artiste musicien : “le numérique ne joue pas toujours en notre faveur”.

créations physiques. Ce système nous garantissait des entrées financières certaines. Néanmoins, le numérique peut constituer un avantage nous permettant de toucher un public plus étendu et de propager plus rapidement nos productions. Pour résoudre ce problème, il suffit d’établir des systèmes sécurisés de distributions digitales et combattre fortement le piratage physique. Dans les pays développés, il y a des



Photo : DR

Alexis Abessolo, artiste musicien : “Pourquoi pas des taxes sur chaque vue?”.

plate-formes de ventes et de streaming. Les artistes reçoivent un pourcentage chaque fois que leurs musiques sont jouées. C’est un système assez complexe mais efficace”.

**Alexis Abessolo, artiste-musicien.** “Dans le numérique, les artistes ont la possibilité d’être beaucoup plus visibles. Les œuvres sont écoutées partout, via les réseaux sociaux. Mais il faut reconnaître qu’il y a



Photo : DR

Naneth : “la vente en ligne est meilleure qu’une vente physique”.

de grosses pertes derrière. Me concernant, la dernière vidéo solo compte un peu plus de 60 mille vues. Malheureusement, je n’ai aucun bénéfice en terme de finance. On pourrait, entre autres, affecter un taux de 1500 ou 2000 francs par vues. L’artiste bénéficierait à ce moment de l’outil numérique. C’est un outil de promotion indispensable au cours des spectacles et de la promotion. C’est vrai qu’en terme de compensa-

tion, on ne peut pas arriver à un équilibre de 50-50. On ne peut plus correctement vendre, et même remplir les salles de spectacles, parce que le public nous a déjà dans ses ménages sans rien monnayer. Je pense que l’Arcep (Agence de régulation des communications électroniques et de la poste, NDLR) peut prélever des taxes qui seront reversées aux artistes. Cela nous aiderait vraiment”.

**Naneth Nkoghe, artiste-chanteuse.** “Depuis un certain nombre d’années, nous fustigeons ce type de consommation de l’œuvre artistique. Il faut avouer que le numérique constitue un avantage pour la promotion et la circulation de nos œuvres. C’est une véritable fenêtre ouverte sur le monde. Surtout pour les artistes qui n’ont pas assez de moyens pour investir sur leur visibilité internationale. Avec le numérique, on a la possibilité de position-

ner des sons ou d’organiser des ventes par le biais d’éditeurs. Si on fait une échelle de comparaison entre une vente sur le plan local uniquement avec les risques de piraterie, en comparaison également avec les dépenses, cela sera plus coûteux. Or, l’avantage avec la vente en ligne est que les chansons s’achètent au détail. Ce qui crée des abattements, c’est le fait qu’on n’ait plus de supports physiques. À ce moment, on investit davantage sur la jaquette. Là, on peut vendre une chanson entre 60 et 150 francs. Après qu’elle a été mise en ligne, elle peut être achetée 1000 fois par jour. Ce mécanisme est mis en place par des éditeurs en ligne. Pour la situation actuelle des arts et de la culture au Gabon, c’est très avantageux. Le hic, c’est simplement qu’il n’y a pas de structuration par rapport à l’activité artistique chez nous”.

Choses vues

Idembé devenu un campement de chasseurs

IMM  
Lébamba/Gabon

A quoi ressemblent aujourd’hui nos regroupements de villages ? Dans la plupart des cas, à rien du tout ! Sinon, à des îlots d’habitations désertes dressées le long des routes. Jadis très peuplés et pleins de vie, ces villages ont tout perdu, au

plan de la taille comme de celui de leur importance démographique. C’est d’ailleurs le cas pour la plupart des villages du sud du Gabon, comme ici le village Idembé, par Lébamba, département de la Louétsi-Wano, dans la province de la Ngounié. La bourgade était autrefois un important regroupement de villages, où vivaient près de trois

mille âmes. Aujourd’hui, elle a perdu de son lustre d’antan. Ses belles maisons en terre battue ? Tombées en ruines, les unes après les autres. Le village s’est transformé en un immense campement de chasseurs, au milieu de la forêt équatoriale. La localité n’est habitée que par des vieillards, des veuves et des personnes invalides, dans

la majorité des cas. L’exode rural est passé par là, qui a drainé tous les jeunes du village vers des zones urbaines, à la recherche d’un... mieux-être parfois hypothétique. Si on ajoute un fort taux de mortalité d’une population très vieillissante, on comprend très vite le niveau de dépeuplement atteint par ce regroupement de villages.



Photo : IMM

Idembé ressemble aujourd’hui plus à un campement qu’à un village.

Le village Idembé se meurt donc chaque jour qui passe. A l’image d’ailleurs de beaucoup d’autres villages de la Louétsi-Wano, de la Ngounié et du pays en général. Les responsabilités de cette situation lamentable sont partagées. A commencer par celle des gouvernants, qui devraient définir une véritable politique de déve-

loppement des zones rurales du pays, en les modernisant et en les équipant des infrastructures de base. Ce qui sédentariserait, à coup sûr, les jeunes et leur éviterait des déplacements massifs vers les grandes villes où, paradoxalement, ils vont souvent grossir les rangs des chômeurs et autres désœuvrés.

AG extraordinaire de la Confédération gabonaise des syndicats de commerçants.

Pour une bonne maîtrise de leurs droits et devoirs

F.B.E.M  
Libreville/Gabon

C’est le but que visait la réunion tenue, samedi dernier, au lycée technique national Omar Bongo, par les commerçants issus essentiellement de la commune d’Owendo.



Photo : F.B.E.M

Abbas Nziengui Mabika (micro), aux côtés de Théodore Nzagou (sa droite), et Aloïse Opahaga de la mairie d’Owendo.

“DROITS et obligations du commerçant”. C’était le thème de l’assemblée générale extraordinaire organisée, samedi dernier, par la Confédération gabonaise des syndicats des commerçants, dans l’enceinte du lycée technique national Omar Bongo (LTNOB). Une sorte de rencontre de sensibilisation et d’échanges, entre partenaires. Car, en sus des commerçants présents, celle-ci a enregistré la participation de quelques personnalités de la mairie d’Owendo, au nombre desquelles Théodore Nzagou (2e adjoint au maire chargé de l’Administration et des Finances), et Aloïse Opahaga, 3eme adjoint au maire, en charge de l’Hygiène et de l’Environne-

ment. Ouvrant ces échanges, le secrétaire exécutif de ladite confédération syndicale, Abbas Nziengui Mabika, arsenal juridique en main, a indiqué que dans un contexte de crise pétrolière, fortement dommageable pour eux, « il était important de rappeler aux commerçants leurs droits et devoirs, tout en les appelant à la vigilance sur la nature des dépenses que nous effectuons ». Notamment en termes de taxes. Ainsi, au menu des échanges, des problématiques rencontrées par ces commerçants ont été passées en revue, allant des questions d’obtention des fiches-circuits (anciens agréments), en passant par le paiement des différentes

taxes, et de la destination prise par celles-ci. Les commerçants ont été appelés à se conformer aux normes requises pour l’exercice de leurs différentes activités, avant les délais prévus. Pour éviter toutes mauvaises interprétations ou prétexte d’acharnement sur leurs commerces. Pour que « la convocation ne soit plus qu’une exception », a souhaité, pour sa part, Aloïse Opahaga. L’épineuse question du racket a également été évoquée au cours de cette rencontre, et partant les attitudes à adopter face à cette problématique. Qui est en fait une pratique que les autorités municipales d’Owendo ont dit vouloir éradiquer au sein de leur circonscription, mais qui,

malheureusement, continue d’être menée, déplorent-elles, par une frange d’agents véreux. A ce sujet, Théodore Nzagou, a été clair : « Les commerçants ont des droits, mais ont aussi des obligations. L’un ne va pas sans l’autre. Mais celui qui a déjà rempli ses obligations, c’est-à-dire qui aura déjà payé toutes ses taxes, comme celles relatives à la mairie », n’a plus le droit de payer quoi que ce soit, ni à « un policier municipal, ni à un autre agent de la mairie. Dites non. Et en cas d’insistance, munissez-vous de vos factures ou quittances et allez-y voir le maire central. D’ailleurs, il est toujours mieux d’avoir vos quittances dans vos magasins, afin d’éviter des arnaques ». Mais une préoccupation est restée sans réponse au cours de cette réunion. Celle concernant la taxe sur la balance que les concernés versent doublement. A la fois aux agents de la mairie et à ceux de la douane. Ils veulent un éclaircissement. Ils veulent savoir laquelle de deux entités doit la percevoir.



LTBEK 2015